

aux principes établis de l'assurance, le régime a fini par s'affaiblir.

La caisse qui a atteint son apogée le 31 décembre 1956 en accusant 927 millions de dollars à son actif doit être maintenue grâce à des prêts de l'État.

La Commission Gill a signalé que l'épuisement de la caisse n'est pas attribuable aux hausses indues des taux de prestations. Les changements destructeurs de l'équilibre sont imputés à l'admissibilité. A l'origine, le réclamant devait prouver qu'il avait versé 180 cotisations au cours des deux années précédentes. Ce qui correspondait à 30 semaines de plein emploi. En 1955, lors de la révision, on a adopté le calcul fondé sur le nombre de semaines, c'est-à-dire sur 30 unités. On a apporté toutefois une modification très importante. Un seul jour d'emploi pendant chacune de ces 30 semaines pouvait suffire pour motiver une réclamation.

On a beaucoup profité de la modification de 1956 qui accordait le privilège de l'assurance aux pêcheurs à leur propre compte. Le rapport n'évalue pas l'ampleur du drainage des capitaux de la caisse qui en est

résulté. Mais les enquêteurs sont certains que cette modification a été une erreur. L'assurabilité des gens travaillant à leur propre compte n'est pas conforme, disent-ils, au caractère de l'assurance, car il devient impossible de déterminer d'une façon satisfaisante quand ils travaillent ou chôment.

Pour les pêcheurs, le régime n'était même pas juste sous l'angle de l'assistance sociale; en fait, les prestations les plus considérables étaient versées à ceux qui avaient vendu le plus de poisson.

La Commission Gill déclarait, en terminant, que l'assurance-chômage n'est «ni un régime d'assurance valable dans sa forme actuelle ni un moyen socialement souhaitable de suppléer au revenu».

Honorables sénateurs, je ne veux pas vous ennuyer avec un tas de chiffres. J'ai préparé un relevé des prêts et emprunts de la Commission à la fin de chaque année financière de 1958-1959 jusqu'à aujourd'hui. Du consentement unanime du Sénat, j'aimerais le consigner au compte rendu.

L'honorable M. Connolly (Ottawa-Ouest):
D'accord!

(Les tableaux)

SOLDES ET EMPRUNTS
COMMISSION D'ASSURANCE-CHÔMAGE

Le 29 avril 1965

Année financière	Solde	Emprunts
		(en millions de dollars)
1958-1959	Mars 1959—\$499,811,157	
1959-1960		avril 1959—45 mai 1959—27 janv. 1960—7
	Mars 1960—\$365,892,232	
1960-1961		avril 1960—19 mai 1960—18 fév. 1961—18.5 mars 1961—48.5
	Mars 1961—\$184,684,852	
1961-1962		avril 1961—41 mai 1961—32.5
	Mars 1962—\$66,598,051	
1962-1963	Mars 1963—\$9,692,828	
1963-1964		avril 1963—20 mai 1963—15
	Mars 1964—\$874,880	
1964-1965		avril 1964—17.5 mai 1964—9
	Mars 1965—\$34,593,288 (Provisoire)	